

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ANSE**

Séance du 24/04/2023

**OBJET : Sollicitation de demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Rhône dans le cadre de l'appel à projets des communes 2023**

**Nombre de Conseillers en exercice : 29**

**Nombre de présents : 27**

**Nombre d'exprimés : 29**

**Date convocation 18/04/2023**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal, le vingt-quatre avril deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, sous la présidence de Daniel POMERET, Maire.

**Etaient présents :**

Daniel POMERET, Jean-Luc LAFOND, Claire ROSIER, Xavier FELIX, Marie-Claire PAQUET, Luc FERJULE, Nathalie HERAUD, Max DURMARQUE, Liliane BLAISE (maire-adjoints)

Christophe MONTANTEMME, Marie-Hélène BERNARD, Pascal ANTHOINE, Linda BEGGUI, Emmanuelle SCHARFF, Pierre REBUT, Ludivine CHIERICI, Céline BABUS, Karim MOYENIN OUARDI, Fabrice MORICHON, Roseline MHARI AGOURRAME, Stéphane DUTHEIL, Sandrine TROUSSIEUX, Carine RANSEAU, Gilbert PRIGENT, Bruno PONNET, Didier RICHERD, Ouda MECHAIN,

**Procurations :**

Alexis VERMOREL à Daniel POMERET

Christophe DEBIZE à Xavier FELIX

Géraldine BERNOLLIN Directrice Générale Adjointe des Services assiste au conseil en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Jean-Luc LAFOND est désigné secrétaire de séance.

Daniel POMERET expose que le Conseil départemental du Rhône a fait le choix de renforcer son partenariat territorial avec les communes en 2023 pour aider les collectivités dans leurs projets d'investissements.

Le Département du Rhône aide les communes afin de faire du territoire départemental un espace de solidarité, sur le fondement de l'article L. 1111-10, 1er alinéa du code général des collectivités territoriales qui dispose que "le département peut contribuer au financement des projets dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par les communes, à leur demande".

Depuis 2016, le Département du Rhône a adopté une nouvelle politique de soutien aux communes qui s'applique sous forme d'appel à projets.

Dans le cadre de cet appel à projets, le Département souhaite soutenir les investissements portés par les communes qui respectent les orientations des grandes politiques départementales et s'inscrivent dans la logique de développement durable proposée par le Département.

Le Département inscrit sa démarche de développement durable dans le référentiel des 17 objectifs (Objectifs Développement Durable) établis par les Etats membres des Nations unies, et qui sont rassemblés dans l'Agenda 2030.

Le Département sera attentif à ce que les projets prennent en compte au moins un des ODD, dans une démarche de conception écoresponsable.

#### **Les Objectifs de développement durable (ODD) :**

- 1) Eliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde
- 2) Eliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable
- 3) Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être à tout âge
- 4) Assurer l'accès de chacun à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de sa vie
- 5) Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles
- 6) Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau
- 7) Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable
- 8) Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous
- 9) Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation
- 10) Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre
- 11) Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables
- 12) Etablir des modes de consommation et de production durables
- 13) Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions
- 14) Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins de développement durable
- 15) Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inversement le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

16) Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous niveaux, des instructions efficaces, responsables et ouvertes

17) Renforcer les moyens de mettre en œuvre le partenariat mondial pour le développement durable.

Monsieur le Maire propose de déposer un dossier pour la création du restaurant scolaire à l'école Paul Cézanne dans le cadre des appels à projets 2023 du Conseil Départemental du Rhône.

**1 – Objet de l'opération** : création du restaurant scolaire à l'école Paul Cézanne.

**2 – Coût prévisionnel (H.T.) :**

Montant des travaux : **2 070 000,00€**

**3 – Montant de la subvention sollicitée** : 50 % du montant total du projet.

**La commune de Anse constitue un dossier pour solliciter une aide au titre de construction, de bâtiments scolaires, s'inscrivant dans la lutte contre les inégalités et l'accès de tous à une éducation de qualité.**

- Oui l'exposé
- Après en avoir délibéré

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents

**1°) ACCEPTE** de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental du Rhône à hauteur du maximum soit 50% concernant la création du restaurant scolaire à l'école Paul Cézanne

**2°) AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer le dossier

**3°) CHARGE** Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,  
Rendue exécutoire le  
Par transmission en Sous-préfecture  
et affichage en Mairie.

Le Maire,  
Daniel POMERET



Le secrétaire

